

--:--:--:--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--:--:--:--

DECRET N° 88-388 du 16 Septembre 1988

Portant nomination et promotion à titre exceptionnel et étranger dans l'Ordre National du Bénin de Son Excellence Monsieur Abdel-Aziz YADI, Ambassadeur de la République Algérienne Démocratique et Populaire près de la République Populaire du BENIN.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifié par la Loi N° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;
- VU le décret N°88-315 du 29 Juillet 1988 portant Composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le Décret N° 85-23 du 06 Février 1985 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Décision N° 88-54/ANR/CP/P du 25 AOUT 1988 du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire autorisant le Président de la République à décerner à titre exceptionnel et étranger dans l'Ordre National du Bénin le grade de Commandeur de l'Ordre National du Bénin à Son Excellence Monsieur Abdel-Aziz YADI, Ambassadeur de la République Algérienne Démocratique et Populaire près de la République Populaire du Bénin.
- SUR Proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National ;

LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu ,

Δ E C R E T E :

ARTICLE 1ER. - Est nommé et promu à titre exceptionnel et Etranger dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang du 25 AOUT 1988.

...../....


- AU GRADE DE COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN :

- Son Excellence Monsieur Abdel-Aziz YADI,  
Ambassadeur de la République Algérienne Démocratique et Populaire  
près de la République Populaire du B E N I N.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du BENIN.

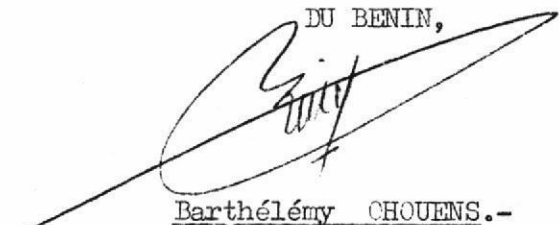
Fait à COTONOU, le 16 Septembre 1988

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Président du Conseil Exécutif National,



Mathieu K E R E K O U.-

LE GRAND CHANCELIER DE L'ORDRE NATIONAL  
DU BENIN,



Barthélémy CHOUENS.-

Ampliations : F R 8 - CC/TRPB 4 - Ministères 15 - Gde Chanc. 15 -  
CSM 1 - EN-DAN 4 - DPE-DLC-INSAE 6 - IGE & ses Sections 4 - UNB-FASJET-  
INSJA 6 - Préfets 6 - JORPB 2 - Intéressé.-